Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_104-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 02 novembre 2026

Convocation du :	23 octobre *2026*
Date d'affichage :	23 octobre *2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	21
Votants :	23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/11/104 (Nomenclature 5.2)

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - PREAUCHAT Gaëtan - ROUVRAIS Suzon – CASIMIR Aurélien - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - FRENETTE Philippe - DUPLESSY Claire – RAOUL Laëtitia – LE TERTRE Charles - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise – QUEMARD Bertrand – CARRO Nicolas

Absents excusés :

DUBUS Armand, VINATIER Frédéric

Procuration :

DUBUS Armand à MICHEL Astrid

VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Laetitia RAOUL.

Nouvelle composition des membres de la commission atelier commerce relais

Rapporteur : Philippe FRENETTE

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20261102-2026_11_104-DE

Considérant l'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 renouvelant l'exécutif local, Monsieur Philippe FRENETTE rappelle au conseil municipal les modalités de fonctionnement de l'atelier commerce relais et l'intérêt de renouveler les membres de la commission municipale relative à l'attribution et à la gestion de cet équipement.

Selon les dispositions de la délibération 2019/10/49 en date du 17/10/2019, les modalités de fonctionnement de l'atelier commerce relais sont les suivantes :

- maintien du principe de **bail précaire de 23 mois**, à loyer modéré (de l'ordre de 190 €/mois), avec coûts de fonctionnement à la charge du preneur.
- mise à disposition de tout nouveau porteur de projet souhaitant **tester une activité nouvelle**, absente de la commune. Le caractère « nouveau » s'entend par le domaine d'activité et/ou la gamme et les marques proposées. Par ailleurs, l'activité ne doit pas nécessiter d'aménagements trop lourds tels que pourrait l'exiger par exemple un commerce alimentaire.
- Les candidatures seront systématiquement renvoyées vers la mairie qui invitera à renseigner une **fiche de candidature** qui décrira le projet, l'expérience du candidat, des éléments de description de l'offre existante (ou non) en centralité dans ce domaine et d'étude de marché.
- Les candidatures seront instruites par la commission **« atelier-commerce relais »**, composé de 4 élus et 4 représentants des commerçants (proposés par l'association des commerçants ou, à défaut, proposés par la municipalité).
  Il se réunira autant que de besoin et notamment pour instruire les demandes, auditionner les candidats et réaliser un point d'étape à mi-parcours.
  La composition nominative de ce groupe, présidé par un élu, sera entérinée par délibération du conseil municipal qui fait l'objet de la présente proposition.

Considérant qu'il convient de mettre à jour les membres de la commission en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il est donc proposé au conseil municipal de constituer la commission composée de 5 élus, dont un président, et non plus 4 élus, et de 4 représentants des commerçants de la manière suivante :

- Aurélien CASIMIR – élu (président de la commission)
- Philippe FRENETTE – élu
- Astrid MICHEL – élue
- Marion CADIOU – élue
- Françoise GUILLOU-CORROUGE – élue
- Nathalie JAUDIER – commerçante
- Jacques PRUAL – commerçant
- Claire LE CORRE-BANGERT – commerçant
- Nicolas CAGNY – commerçant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les 9 membres de la commission atelier commerce ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
M. le Maire,
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Laëtitia RAOUL